

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AT_2024_2738
Arrêté Temporaire

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

ARRETE TEMPORAIRE - DRHEAM CUP

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.122-5 et R.143-39,
VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 23 janvier 1985 modifié, complétant l'arrêté du 25 juin 1980. Chapiteaux, tentes et structures,
VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2017 relatif aux compétences et au fonctionnement de la commission pour la sécurité de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU le compte rendu de visite technique en date du 10 juillet 2024,
VU le dossier de sécurité rédigé par Monsieur Padelou, coordinateur de la direction technique, et Monsieur Coquain, chargé de sécurité sur la manifestation.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La manifestation **DRHEAM CUP 2024** et ses CTS sont autorisés à ouvrir au public pour la période du 11 au 15 juillet 2024.

ARTICLE 2 : L'organisateur est tenu de répondre aux prescriptions émises par les membres de la visite technique en date du 10 juillet 2024 annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'organisateur est tenu de respecter en tout point le dossier de sécurité rédigé par Monsieur Padelou, coordinateur de la direction technique, et Monsieur Coquain, chargé de sécurité sur la manifestation et de veiller en permanence au maintien des dispositifs de sécurité mis en œuvre sur toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg-en-Cotentin, Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Cherbourg-en-Cotentin et Monsieur le Directeur Général des Services de Cherbourg-en-Cotentin sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Gilbert Lepoittevin**

COMPTE RENDU
 DE VISITE TECHNIQUE
 LE 10/07/2024

DRHEAM CUP

Plage Verte de Cherbourg-En-Cotentin

Objet : Compte-rendu de la Visite Technique de la Ville de Cherbourg en Cotentin suite à la demande de Monsieur le Maire.

1 – DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

L'organisation de l'évènement est effectuée par le service événementiel de la Ville de Cherbourg-En-Cotentin, avec le soutien des services techniques et de différents professionnels du milieu.

Type d'évènement : Village de course et animations gratuites en plein air avec un effectif attendu de 5 000 personnes en simultané du 11 au 15 juillet 2024.

Les horaires d'ouverture du village commercial : Du jeudi 11 juillet au Lundi 15 juillet 2024 de 10h à 19h tous les jours, les animations de 11h à 19h. Les concerts se dérouleront de 19h à 21h.

A. Le village (plage verte)

L'accès au village plage verte est en accès gratuit. Un contrôle de la jauge et Vigipirate se fera par les agents de sureté positionnés aux 3 entrées du village.

La zone est sécurisée par des barrières Héras. L'accès du public principal se fera par l'allée de la Dunette, devant l'hôtel Chantereyne ainsi que sur le parking du petit perroquet côté école de voile.

L'enceinte zone village représente une surface de : 14000 m² (avec installation CTS et aménagement divers).

B. Les Chapiteaux, Tentes et Structures (CTS) :

N°	Nominations	Qté	Dim.	Surface	Utilisation	Détails techniques
CTS 1	Stockage cuisine	1	8x6	25 m ²	stockage cuisine	Code du travail
	Bar	1	10x25	250 m ²	Restauration et bar	Public
CTS 2	Marché du terroir	1	5x25	125 m ²	Stands commerciaux	Public
	Tente scène	1	10x5	50 m ²	Tente scène concert (toiture au-dessus de la scène)	Code du travail
	Contrôle / inscription	1	15x10	150 m ²	Inscription, contrôle nautique	Participants et organisation
	Tente RP	1	10x5	50 m ²	Tente privée pour les partenaires	Code du travail
CTS 3 à 7	Pavillon Accueil	1	5x5	25 m ²	Accueil du public, point information	Public
	Collectivités	1	5x15	75 m ²	Mise en place de 4 espaces de 25m ² pour les stands institutionnels	Public
	Espace speaker	1	5x5	25 m ²	Espace speaker	Code du travail
	Bureau organisation	1	5x5	25 m ²	Bureau	Code du travail
	Loge bénévole	1	5x5	25 m ²	Loge bénévole	Code du travail
	Pagodes commerciales	22	5x5	25 m ²	5x pagodes pour les partenaires de la course	Public
	Loge artistes	1	5x5	25 m ²	Espace privé pour artistes	Code du travail

Extraits de Registre de sécurité :

CTS	N° de registre	Echéance validité	Installations électriques	Chauffage	Attestation de bon montage		Observations
					Date	Signataire	
N°1	14.2004.009	24/01/2026	24/01/2026	24/01/2026	05/07/2024	M. Mac Gralh Durand Location	Pavillon accueil
N°2	S14.2022.006	24/01/2026	24/01/2026	24/01/2026	05/07/2024	M. Mac Gralh Durand Location	Tente scène, contrôle inscription, pavillon accueil, restaurant, traiteur
N°3	T14.2022.005	24/01/2026	24/01/2026	24/01/2026	05/07/2024	M. Mac Gralh Durand Location	Exposants
N°4	67.1661	16/01/2026	16/01/2026	16/01/2026	05/07/2024	M. Mac Gralh Durand Location	Exposants
N°5	67.1660	24/01/2026	24/01/2026	24/01/2026	05/07/2024	M. Mac Gralh Durand Location	Exposants
N°6	67.1359	24/01/2026	24/01/2026	24/01/2026	05/07/2024	M. Mac Gralh Durand Location	Exposants
N°7	14.2004.010	A fournir			05/07/2024	M. Mac Gralh Durand Location	Organisation

Essais réalisés : une coupure électrique a été réalisée dans les CTS. Le fonctionnement de l'éclairage de sécurité et d'ambiance est satisfaisant.

Autres attestations :

Désignation	Signataire	Date	Observations
Extincteurs ville	Desautel	04/2024	Maintenance annuelle
Rapport de vérification des coffrets	M. Halbwachs Dekra	23/01/2024	Aucune observation
Rapport de vérification des installations électriques ajoutées	M. Miloux Qualiconsult	10/07/2024	5 observations en cours de levée
Montage scène et installations scéniques			Montage en cours lors de la visite
Attestation de bon montage (électrique) pour les stands 1 à 9	Frédéric VIEL Société Triptyk	09/07/2024	Aucune remarque
Attestation raccordement électrique	Jérôme DORENGE Ville de Cherbourg-En-Cotentin	10/07/2024	Aucune remarque
Certificat de montage du matériel sonorisation + système de diffusion de message d'évacuation + mégaphone			Montage en cours lors de la visite
PV de réaction au feu de la moquette	CSTB	23/05/2024	Aucune remarque
PV de réaction au feu tissu uni gratté	CSTB	03/08/2021	Aucune remarque

C. Accès et dégagements**Les accès :**

Un contrôle d'accès aux parkings est effectué par la société Action sécurité selon les consignes et les plans de circulation établis dans la notice de sécurité (voir consignes d'accès aux parkings)

L'accès au village se fait par 3 entrées/sorties (Quai de la hune, allée de la dunette, allée de l'école de voile) surveillée et contrôlée par le personnel de la société Action sécurité.

L'entrée de verre (bouteilles et autres), objets dangereux (canifs, ...), alcool, bouteilles plastiques fermées (le bouchon sera confisqué), Fouille de sac, etc. seront interdits par le personnel de la société Action sécurité.

Un parking à vélo sera mis à disposition du public à l'entrée du site côté parking du grand perroquet.

Dégagements:

Les dégagements des CTS accueillant du public respecteront les exigences définies dans la réglementation de des dispositions spéciales (Article CTS 10).

- La vacuité des dégagements et des cheminements y conduisant sera assurée en permanence.
- Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité seront présents (Article CTS 47).
- Les dégagements du PA : 5 sorties de secours totalisant 17 unités de passage (article PA 7) seront matérialisées par des barrières de chantier non ligaturées avec comme affichage « Sortie de secours » (*en grand format, écrit vert sur fond blanc*) et surveillées en permanence par le personnel *Action sécurité*.

D. Secours

Moyens de secours à la personne : Le village disposera d'un poste de secours géré par l'ordre de Malte, doté d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (D.P.S.) constitué de 4 secouristes à jour de leurs formations, d'une tenté de 45 m2 d'un Véhicule de Premiers Secours à Personnes (V.P.S.P.)

Moyen de secours incendie : Des extincteurs, adaptés aux risques et accessibles, seront disposés suivant (le plan Secours). La plage verte dispose de départ RIA (voir plan secours).

Eclairage de sécurité : Les blocs secours des CTS seront apparents et en charge pour test à la commission de sécurité. Le village est éclairé la nuit par l'éclairage public.

PC sécurité : Le PC sécurité comportera un poste téléphonique avec un membre désigné pour être en permanence à proximité. Un suppléant sera désigné en son absence. Celui-ci sera situé à côté de La Bacouette (voir plan secours).

PC opérationnel : Le PC opérationnel sera mis en fonctionnement en cas de demande des services de l'Etat, dans la vigie de la capitainerie du port Chantereyne.

PMA : Un PMA sera prévu au rez-de-chaussée de l'école de voile du jeudi 11 juillet 11h au lundi 15 juillet (inclus). Le 14 juillet le PMA sera hôtel de ville Cherbourg en cotentin (*voir notice de sécurité Fête nationale du 14 juillet*). Florent Padelou sera chargé de l'ouverture du hall de l'école de voile en cas de nécessité.

E. Sûreté

Tous les accès véhicules au village seront sécurisés par des moyens lourd (Véhicule, rocher, bloc béton, barrière, lest déplaçable)

L'accès logistique au village qui se fera quai de la Hune sera sécurisé par un lest de 500Kg déplaçable avec un transpalette. Celui-ci sera toujours sur place pour libérer l'accès rapidement et sera manœuvré par les ADS d'action sécurité aux heures d'ouverture du village de 10h à 23h. Hors horaire du village le quai reste accessible à la demande du port Chantereyne uniquement aux résidents du port, aux participants, aux professionnels du port ainsi qu'à l'organisation de la course

Chargé de sécurité : Un chargé de sécurité, M. Philippe COQUAIN (PRV 3) de la société Geste Plus Sécurité sera présent en permanence pendant l'ouverture au public.

Service de sécurité :

- 1 chef d'équipe de sécurité incendie qualifié S.S.I.A.P.2
- 1 agent de sécurité incendie qualifié S.S.I.A.P.1

Au total 5 agents de sécurité (également SSIAP) de la société Action sécurité seront présents. 1 ADS surveillance et contrôle 24h/24h les trois accès au village.

F. Alerte

La liaison avec les sapeurs-pompiers s'effectuera depuis le PC sécurité par une ligne directe (*le numéro sera communiqué au SDIS à la commission de sécurité lors du test*). Les numéros d'urgences seront affichés bien en vue (*cf. tableau ci-dessous*).

Un plan de carroyage sera à disposition afin de diriger les secours (*établi par le SDIS et transmis aux autorités*).

Les organisateurs référents et les agents de sécurité seront équipés de Talkies-Walkies. Un anémomètre sera installé sur le site pour contrôler la vitesse du vent. Un mégaphone sera à disposition pour évacuer la tente bar. Un message d'évacuation pourra être diffusé sur l'ensemble du village plage verte en cas de besoin par le prestataire « Sonolux ».

ANNUAIRE D'URGENCE				
ORGANISATIONS				
Elu astreinte	Du 01 au 08 : Gilles Lelong et du 8 au 15 : Catherine Gentile			06 89 36 28 56
Décision astreinte	Du 05 au 12 : Xavier Morin et du 12 au 19 : Laurence Talvat			06 43 61 87 57
Ville de Cherbourg	Mesnil	Julie	Coordinatrice générale	06 30 35 21 44
	Pasdelou	Florent	Coordinateur technique et sécurité	06 84 76 30 42
Ville de Cherbourg	Syffert	Christophe	Service manifestation	06 88 08 11 90
Sonolux	Bourdet	Antoine	Prestation son et lumière village	06 08 05 62 33
PCO	Durand	Esther	Villagiste	06 08 56 28 88
SURETE / SECURITE / INCENDIE				
Ville de Cherbourg	Perrotte	Guillaume	Police municipale	02 33 10 05 10
Police			Police nationale	06 88 24 54 45 (0250771990) 17
Gendarmerie			Gendarmerie Maritime	02 33 88 74 10
SDIS			Service prévision	06 82 23 69 11 (0631558254)
Chargé de sécurité	Coquain	Philippe	Chargé de sécurité SSIAP 3	06 27 13 30 18
Action sécurité	Alvarez Diaz	Jeremy	SSIAP 2	07 69 04 98 39
Croix de malte - DPS	Dugue	Olivier	Secourisme	07 77 34 03 39
NAUTIQUES				
Drheam cup	Civilise	Jacques	Président	06 60 07 11 35
Drheam cup	Gauthier	Hervé	Directeur de course	06 11 60 82 22
Drheam cup	Huteau	Jacky	Coordinateur nautique	06 71 08 92 79
Ligue de voile Normande	Savalle-Anthonioz	Augustin	Chargé de projet	07 82 74 34 05
Tour des ports de la manche	Berthillier	Luc	Chargé de projet	???
Port Chantereyne	Boutinaud	Céline	Directrice port de plaisance	06 87 83 36 30
Capitainerie du Port de Cherbourg	Montagne	François	commandant de port	02 33 20 51 61
PNA			Capitainerie	02 33 20 41 25
PNA	Lechevalier	Valérie	Chargée des affaires foncières et domaniales	06.11.68.34.90
SNSM de Cherbourg	Devailly	Etienne	Coordinateur	06 42 49 39 51

2 – DOCUMENTS PRESENTES

- Extraits de registre des chapiteaux
- Attestations précitées
- Dossier de sécurité rédigé par M. Padelou (coordinateur direction technique) et M. Coquain (PRV 3)
- Fiche de déclaration pour une manifestation de type « grand rassemblement » de plus de 5 000 participants.
- Bon de commande d'action sécurité
- Convention DPS avec l'ordre de Malte
- Attestation d'assurance – responsabilité civile

3 – PRESCRIPTIONS GENERALES

- L'organisateur s'engage au respect strict des mesures déclarées dans le dossier sécurité manifestations plans et annexes.
- L'organisateur s'engage à veiller au maintien permanent des dispositifs de sécurité.
- L'organisateur doit garantir, en permanence, l'accessibilité du site aux services de secours.
- L'organisateur est en charge de remettre la fiche de synthèse des coordonnées et le plan de carroyage à tous les intervenants.
- L'organisateur doit veiller en cas de nécessité d'évacuation à l'ouverture des barrières conformément au plan de la manifestation.
- Les stands grill et frites devront être espacés de 4 mètres et inaccessibles au public.

4 – PRESCRIPTIONS CHAPITEAUX – TENTES – STRUCTURES

L'organisateur disposera en permanence des attestations suivantes :

- Extrait du registre de sécurité
- Certificat de bon montage
- Certificat de conformité armoire électrique

Dans le cadre de l'exploitation de cette structure, l'organisateur est en charge du respect des prescriptions suivantes :

1. Procéder à l'évacuation du chapiteau ou interdire son accès au public lorsque la sécurité de celui-ci n'est plus ou n'est pas en mesure d'être assurée et en particulier (CTS 7) :
 - a. lorsque le vent prévu dépasse ou est susceptible de dépasser la valeur limite mentionnée au registre de sécurité de l'établissement c'est à dire :
 - Chapiteau : 100 km/h
 - b. lorsque l'épaisseur de neige est supérieure à 4 cm
 - c. lors de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public
2. Faire vérifier régulièrement par une personne compétente les ancrages de l'établissement.
3. Effectuer une inspection avant toute admission du public dans l'établissement par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant (CTS 52).
4. Aucun véhicule ne doit stationner sur les deux voies d'accès ainsi que sur le passage aménagé du pourtour (CTS 5).
5. Procéder à la vérification des moyens de secours.
6. Mettre en place des extincteurs en nombre suffisant et adaptés au risque (CTS 26).
7. Vérification de la vacance permanente des dégagements, les sorties doivent être signalées et visibles de jour comme de nuit. (CTS 10)

Dans le cas de la présence de structures provisoires et démontables, l'organisateur devra veiller au respect de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables.

5 - PRESCRIPTIONS SECURITE PUBLIQUE (Police Municipale, Police Nationale)

Feu d'artifice du 14 juillet et fan zone :

- Contrôle visuel de sac (en cas de refus d'ouverture de sac, accès refusé au site),
- Si doute lors du contrôle visuel, appeler un officier de police pour palpation,
- Objets prohibés et dangereux : saisie et appel 17.

Allée de la dunette : bloc béton retiré pour des raisons d'exploitation. Mise en place d'un véhicule anti-bélier avec clés à disposition de l'agent de sécurité placé à l'entrée de l'allée.

6 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

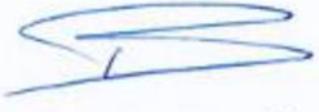
Suite à la visite effectuée sur place, les prescriptions suivantes doivent être respectées pendant toute la durée de la manifestation :

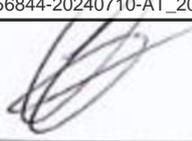
- CTS BAR/RESTAURATION :
 - Présence d'un four sous le CTS, des mesures compensatoires sont mises en place :
 - Ecran de cantonnement,
 - 3 extincteurs,
 - Une couverture anti-feu,
 - Coup de poing – coupure électrique.
 - Mise en place d'une moquette sur la pente d'entrée (pente glissante avec pluie)
- Fournir au Service Prévention et Sécurité Incendie de la Ville de Cherbourg-En-Cotentin les documents suivants :
 - Levée de réserves électriques
 - Attestations de bon montage scène
 - Extrait de registre du CTS 14.2004.010
- Accessibilité : mettre en place un affichage sur les sanitaires (pictogramme homme, femme, sanitaire)
- Tente collectivité : mise en place d'une barrière police pour éviter les risques de chute (trottoir peu visible)

MEMBRES DE LA VISITE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

DRHEAM CUP

DATE : 10 juillet 2024

COORDONNÉES	EMARGEMENT
Nom/Prénom : SYFFERT Christophe Fonction : Chef Service Manifestations/Logistique Tél : 06 88 08 11 90 Mail : christophe.syffert@cherbourg.fr	
Nom/Prénom : JOZEAU MARIÈ-É Monier Fonction : Maire Adjointe CEC / Plaisance Nautique Tél : 06. 87. 83. 36. 33 Mail : monier.joyseau-marie@cherbourg.fr	
Nom/Prénom : Duward Esther Fonction : gérante PCO Tél : 06-08-56-28-88 Mail : esther@pcp-organisation.com	
Nom/Prénom : DUGUE alicia Fonction : Responsable centre de Malte Tél : 07 77 34 03 39 Mail : odugue75@gmail.com	
Nom/Prénom : PASDELLO Florent Fonction : Régisseur Tél : 0684463042 Mail : f.pasdello@hotmot.com	
Nom/Prénom : CAUVIN-SELVES Lucie Fonction : Cheffe de Bureau Sous-Préfecture Cherbourg Tél : 06 80 76 26 07 Mail :	
Nom/Prénom : MESNIL Julie Fonction : Cheffe Service Cheminement Cherbourg en Cotentin Tél : 0630352144 Mail : julie.mesnil@cherbourg.fr	
Nom/Prénom : AUBREZ D. RZ Jérémie Fonction : Responsable Exploitation ACTION Sécurité Tél : 07-69-04-98-39 Mail : exploitation@action-securite.fr	

<p>Nom/Prénom : COQUAIN Philippe Fonction : chargé de sécurité Tél : 06 27 13 30 18 Mail : philippe.coquain@gmx.fr</p>	
<p>Nom/Prénom : BERNARD Christian Fonction : Conseiller municipal délégué Tél : 06 77 29 54 57 Mail : -</p>	
<p>Nom/Prénom : LEFÈVRE David Fonction : Référent aux conseils des territoires Tél : police urbanisme 06 42 67 35 47 Mail : david.lefevre@marc-herve-gour.fr</p>	
<p>Nom/Prénom : LEFEVRE Lily Fonction : Préventionniste SPST Tél : 02 33 08 27 36 Mail lily.lefevre@cho-bourg.fr</p>	
<p>Nom/Prénom : ESNAULT Sébastien Fonction : ADJ. SERVICE Tél : / Mail : /</p>	
<p>Nom/Prénom : THOMAS BIGOT Fonction : CAT PN Tél : / Mail : /</p>	
<p>Nom/Prénom : JULIE RESNI Fonction : Cheffe de service Événementiel Ville EC Tél : 06 30 35 21 44 Mail :</p>	
<p>Nom/Prénom : PARDON Florent Fonction : Animateur Tél : 06 84 46 30 42 Mail : f.pardon@bimil.com</p>	
<p>Nom/Prénom : Fonction : Tél : Mail :</p>	